



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/635
12 août 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 8 AOÛT 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES
PAR INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE DE L'ÉRYTHRÉE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler une fois de plus l'attention du Conseil sur une nouvelle série d'agressions menées par le régime du Front islamique national du Soudan contre l'État érythréen.

Alors qu'il continue de masser des troupes sur la frontière avec l'Érythrée, le Gouvernement soudanais a perpétré, ces derniers jours, les violations répétées suivantes :

1. Le 24 juillet 1997, à 10 h 10, un avion militaire Antonov a largué des bombes-grappes sur Karora, en territoire érythréen.
2. En violation de l'espace aérien de l'Érythrée, des avions militaires soudanais ont effectué des passages quotidiens au-dessus de Germaika entre le 31 juillet et le 3 août 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Tesfa Alem SEYOUM
